



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Presta »

Tout augmente sauf nos salaires !!!

Bonne nouvelle !!! L'accord du 27 mai 2026 sur les rémunérations minimales de branches a été étendu le 28 juillet dernier (publié au Journal Officiel, le 31 du même mois). Il s'applique donc à partir du 1^{er} août 2026. Vérifiez donc bien que celui-ci a bien été mis en œuvre dans votre entreprise (cf. <https://code.travail.gouv.fr/contribution/2098-quel-est-le-salaire-minimum>). Mais munissez-vous d'une loupe tout de même pour voir la différence avec votre salaire actuel (cf. L'écho de la Presta n°151).

L'accord du 27 mai prévoyait dans son préambule « une clause de revoyure », pour la rentrée. Pour une fois, l'ensemble des organisations syndicales avait envoyé leurs propositions en temps et en heure. La réponse du patronat, elle, s'est fait attendre. Elle ne nous a été communiquée en séance, et nous comprenons aisément le pourquoi. Car sous couvert de « réalisme » économique, elle ne propose que d'augmenter les coefficients 130 et 140 de la grille qui avaient été laissés au niveau du SMIC en mai : **+1,48 € bruts/mois** pour le coefficient 130 et **+1,93 €** pour le 140.

La CGT aussi a fait une proposition, prenant en compte le « réalisme » économique des salarié-es de la branche, qui doivent choisir, de plus en plus, entre manger et mettre du carburant dans le véhicule qui les amènera au travail. Nous avons décomposé notre proposition en 2 parties :

La première correspondant à l'augmentation de la grille de rémunérations pour la France métropolitaine. Dans ce cadre, nous avons tablé sur une augmentation du SMIC en fin d'année d'environ +2% (estimation de l'INSEE en juin 2026) auquel nous avons ajouté 200 € correspondant au rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis 2020.

Dans un second temps, nous demandons la mise en place d'une grille de rémunération particulière pour les Départements d'Outre-Mer (DOM) qui sont régis par notre convention collective en vertu de son article 1^{er}, et l'inflation largement supérieur que subissent les territoires ultramarins (+9 et +16% par rapport à la Métropole).

Bien évidemment celle-ci a été écartée car elle engendrerait une hausse de la rémunération du coefficient 120 de +236,39 € (+12,65%).

Mais ce que semble oublier le patronat c'est que notre branche est fortement subventionnée par l'Etat via les différents systèmes d'exonération de cotisations sociales (CICE, Réduction générale dégressive unique, etc.) et c'est pour cela que notre grille de rémunération n'arrive pas à s'extirper du SMIC.

Pour rappel, au moment de la signature de l'accord du mois de mai, l'ensemble des coefficients allait passer sous le SMIC revalorisé au 1^{er} juin. Ces dernières années, cela devient un phénomène récurrent.

Mais si les employé-es sont plus ou moins

protégé-es par le SMIC, cela n'est pas le cas des deux autres catégories socioprofessionnelles.

Les TAM ont vu le ratio Premier de rémunération vs SMIC passé de 1,15 à 1,06 (-0,09 points) et les Cadres le même ratio est passé de 1,57 à 1,37 (-0,20 points). La politique de paupérisation mise en œuvre par le patronat de la branche touche l'ensemble des salarié-es.

Et là, nous ne parlons que de la rémunération brute. En matière de rémunération nette, la baisse est encore plus importante, notamment en raison des différents transferts de cotisations organisés par les gouvernements successifs depuis des années, notamment en matière de prise en charge des frais de santé.

Pour la petite histoire, un transfert de cotisations « imposé » par le soi-disant déficit de la Sécurité Sociale. En 2025, celui-ci se montait à **21,6 Md€**, alors que dans le même temps les exonérations de cotisations offertes aux entreprises se montaient à **86,8 Md€** (4 fois plus que le déficit). Mais il nous sera répliqué que sur ce montant seul 2,8Md€ ne sont pas compensés par l'Etat. En effet, et dès lors l'exonération ne pèserait plus que 1/7^e du déficit. Sauf que c'est oublié un peu vite que l'argent de l'Etat, se sont nos impôts !

En gros, les entreprises de la branche nous paient mal et en plus nous font les poches !

La situation ne peut plus durer. Il est plus qu'urgent que les salarié-es de la branche s'organisent, et créent le rapport de force nécessaire à la prise en compte de la revendication légitime de **vivre dignement de son travail !**

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- | | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|--|
| ☐ Employé | ☐ Technicien | ☐ Agent de maîtrise |
| ☐ Cadre | ☐ Ingénieur | |

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.